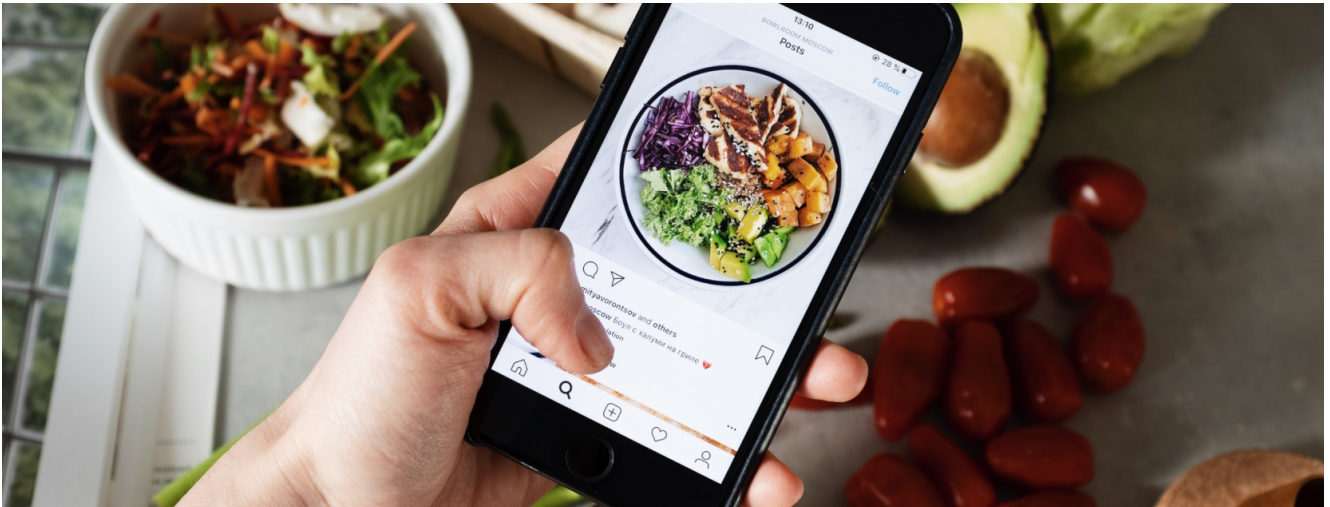


# On a testé pour vous : Repost App !

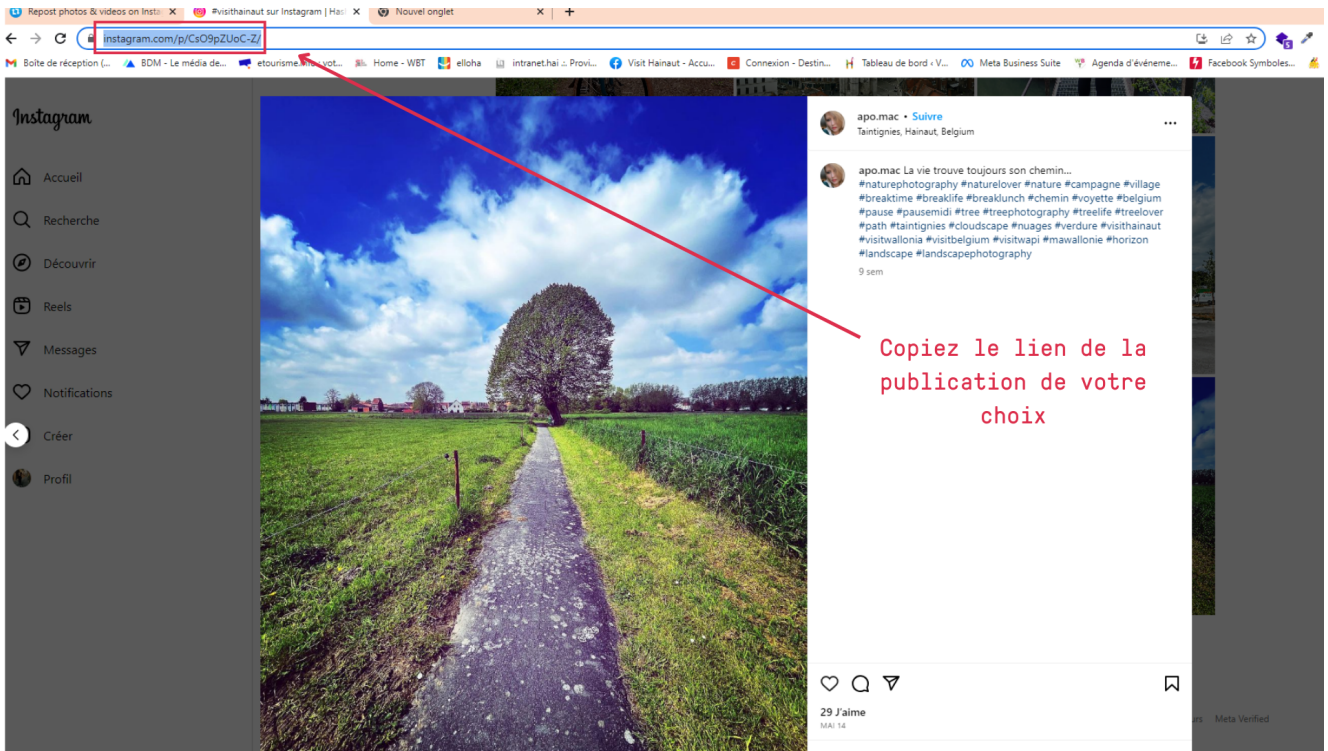


## Repartagez le contenu que vous voulez sur Instagram avec Repost App !

Sur Facebook, pour chaque publication publique, il vous est possible d'aimer, de commenter et de partager le contenu. Sur Instagram, le partage d'un contenu tiers sur votre mur est une fonctionnalité qui n'existe pas. Toutefois, le programme Repost App vous permet de remédier à ce problème ! Découvrons ça ensemble.

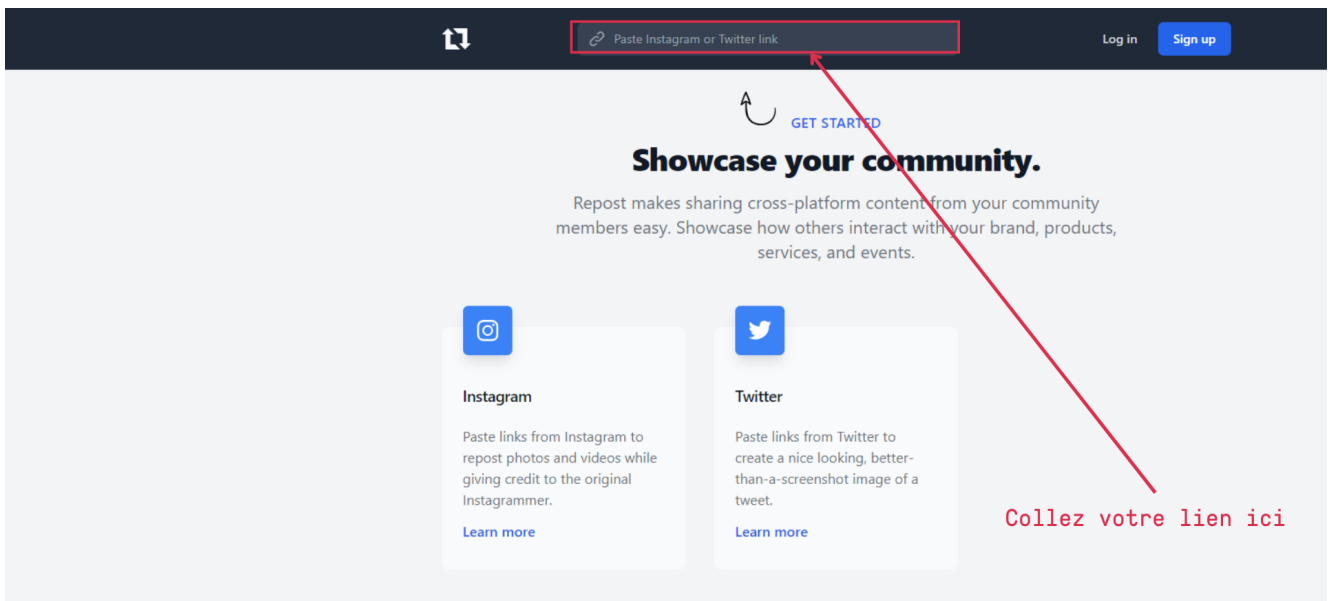
## Il vous suffit ... d'un lien !

L'utilisation de Repost App, dispo aussi bien sur PC que sur smartphone, est très simple : dans un premier temps, il vous suffit d'aller chercher la publication Instagram de votre choix, et d'y copier le lien correspondant :



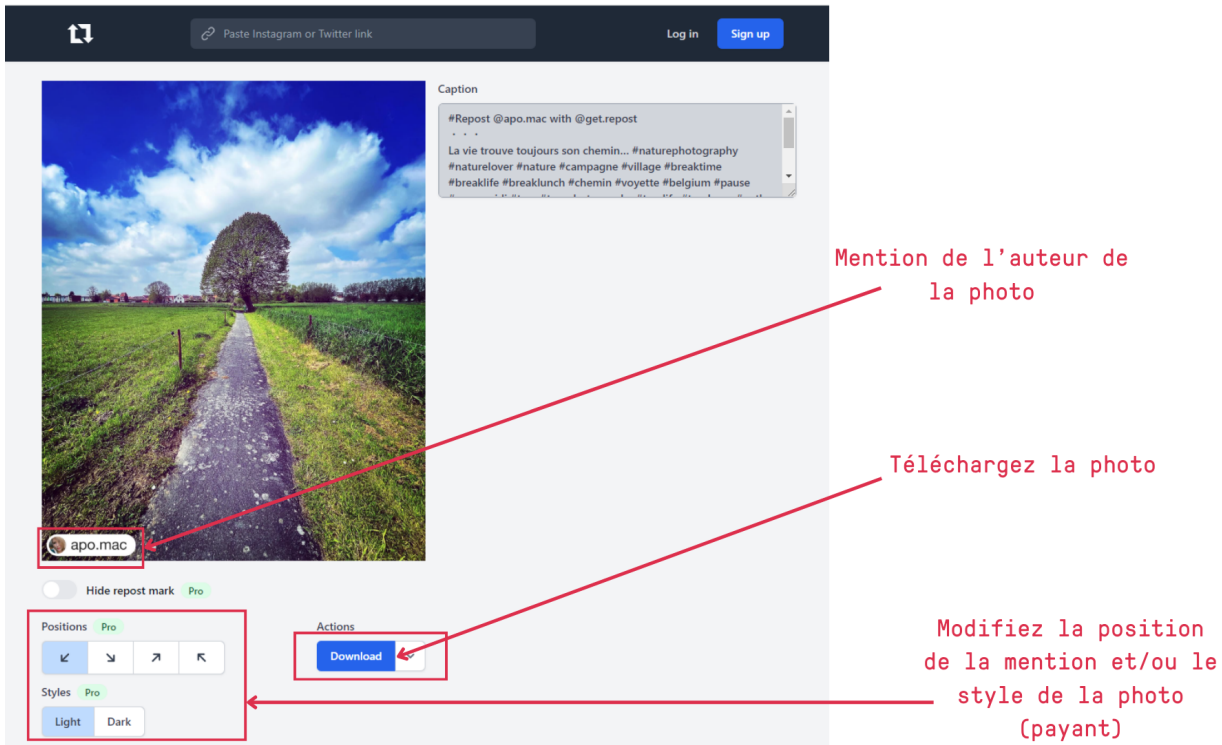
Copiez le lien de la  
publication de votre  
choix

Ensuite, rendez-vous sur <https://repostapp.com/> et collez-y votre lien dans la petite barre au-dessus de la page :



Collez votre lien ici

Ensuite, le programme affichera la photo avec la mention de l'auteur de celle-ci. Avec la version pro (payante), vous pourrez changer la place de la mention de l'auteur, ainsi que modifier le style de la photo :



Il ne vous restera plus qu'à télécharger la photo en cliquant sur "download" pour ensuite la publier sur votre Insta !

## Du contenu et des auteurs satisfaits

Cette application est intéressante à bien des égards : dans un premier temps, il s'agit de contenus supplémentaires pour vous. Idéal si vous manquez de visuels dans votre base de données ou que vous manquez d'idées ! Mais c'est très intéressant également pour l'auteur de la photo ! En effet, il ne faut pas oublier qu'au départ, Instagram est un réseau social de photographes. Ceux-ci apprécient que leur contenu soit mis en avant, à condition, bien évidemment, qu'on les mentionne ! C'est là tout l'enjeu de cette application.

Petit conseil toutefois, avant de publier le contenu appartenant à quelqu'un d'autre, même s'il est mentionné, n'hésitez pas à prendre contact avec cette personne pour lui demander son autorisation !